

2016 AU PORTES DE LA CROISSANCE : RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES VISAS



TIAC  AITC

Tourism Industry Association of Canada
Association de l'industrie touristique du Canada

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : IMPACT ÉCONOMIQUE DU TOURISME	2
SECTION 1 : RAPPORT D'ÉTAPE POUR LE CANADA	3
Statistiques sur le traitement des demandes de visa en 2014	5
Étude de cas : Levée des exigences en matière de visa pour les visiteurs chiliens	7
Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration	8
SECTION 2 : POLITIQUES ET ENJEUX ACTUELS	8
Autorisation de voyage électronique	8
Information interactive préalable sur les voyageurs	9
AVE et IIPV : Préoccupations de l'industrie	9
Impact de déplacer les visiteurs à faible risque vers une AVE plutôt qu'un visa	10
Zone commune de voyage.....	11
Étude de cas sur le système de visa britannique-irlandais	12
Coupe du monde de cricket Australie - Nouvelle-Zélande, « Deux pays, un visa »	12
Biométrie	12
Biométrie : Coûts	12
Biométrie : Préoccupations de l'industrie.....	13
SECTION 3: RECOMMANDATIONS	14
Utiliser le programme d'AVE pour assouplir les restrictions imposées aux pays à faible risque	14
Fournir une assistance 24 heures aux compagnies aériennes pour l'IIPV et l'AVE	14
Investir davantage dans les CRDV et la capacité de traitement.....	14
Créer une zone commune de voyage pour l'Amérique du Nord	15
Recommandations du forum économique mondial pour un « bon voyage » :.....	15
Transfert d'un visa sur un nouveau passeport.....	15

INTRODUCTION : SALUER LA CROISSANCE

Cette quatrième édition du rapport de l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) [*Au portes de la croissance : Rapport d'étape sur les visas*] fait le point sur les efforts visant à améliorer l'efficacité du gouvernement dans les exigences relatives aux documents de voyage et le traitement de ceux-ci pour les voyageurs au Canada. Au cours des quatre dernières années, l'AITC a réussi à faire en sorte que l'industrie du tourisme et des voyages ait une voix dans l'élaboration d'un processus de documentation moderne et efficace pour les voyageurs tout en maintenant les mesures de sécurité nécessaires.

Le tourisme et les voyages génèrent plus de 88 milliards \$ d'activité économique par année au Canada. Avec 16 millions de visiteurs internationaux chaque année, il s'agit de la plus importante industrie d'exportation de services au pays, pour une valeur de 17,2 milliards \$ annuellement. L'industrie est présente dans toutes les régions du pays et elle constitue le plus important employeur au pays pour les jeunes de moins de 25 ans.

Ces dernières années, le Canada a connu une croissance spectaculaire des marchés émergents dans lesquels les citoyens ont besoin de visas. Le nombre de visiteurs au Canada en provenance du Brésil, de la Chine, de l'Inde et du Mexique a augmenté de 43 % depuis 2010. Les exigences relatives aux documents de voyage ont une incidence importante sur les voyages, comme en témoigne la diminution du nombre de visiteurs mexicains après l'imposition de visas en 2009. Afin de maximiser la croissance de ces marchés clés, le Canada doit trouver les moyens d'alléger ou d'éliminer ces obstacles qui entravent l'accès au pays pour les voyageurs légitimes. Un rapport de 2010 dans la revue *The Professional Geographer* a révélé que l'exigence de visas peut provoquer une réduction du nombre de voyages allant jusqu'à 31 %. Si les exigences de visa avaient été levées pour ces pays en 2014, le Canada aurait pu accueillir 398 000 visiteurs de plus, et ceux-ci auraient dépensé 630 millions \$ additionnels.

L'AITC est heureuse d'annoncer une amélioration graduelle continue au système de traitement des demandes de visas du Canada, particulièrement dans les domaines de la politique de coopération telle que CAN + qui accélère le processus de demande pour les voyageurs légitimes en provenance de marchés prioritaires, en plus des indications du gouvernement à l'effet qu'il s'engage à lever les exigences des visas pour les Mexicains. Toutefois, le Canada continue d'accuser du retard sur ses concurrents en ce qui concerne les exigences, les délais de traitement et les programmes de réciprocité. Le rapport du Forum économique mondial (WEF) sur la compétitivité du secteur du voyage et du tourisme a classé le Canada 118/141 pour la souplesse des exigences relatives aux documents de voyage en 2015, un recul par rapport au rang de 106/140 en 2013. Bien que le WEF n'ait pas commenté les raisons du recul du Canada, les causes les plus probables sont une combinaison de la tendance mondiale vers la facilitation et de l'instauration au Canada d'une exigence d'autorisation de voyage électronique (AVE) pour tous les visiteurs ne requérant pas de visa ainsi que les données biométriques requises pour toutes les demandes de visa.

L'AITC reconnaît que la sécurité physique est une priorité nationale et qu'elle est essentielle à la souveraineté économique et humaine du Canada. Ces dix dernières années, les gouvernements ont investi des milliards de dollars en infrastructures de sécurité et réseaux de surveillance et d'échange d'informations. L'AITC est d'avis que ces investissements doivent procurer des gains d'efficacité dans la circulation des voyageurs légitimes qui franchissent nos frontières. En 2018, le Canada exigera la collecte des données biométriques pour chaque demandeur de visa; L'AITC continuera à faire pression sur le gouvernement fédéral pour que la politique et la réglementation procurent l'efficacité requise pour que le Canada se taille une place comme chef de file mondial en matière de visites internationales et d'efficacité aux frontières.



SECTION 1 : RAPPORT D'ÉTAPE POUR LE CANADA

L'AITC et le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté continuent de travailler ensemble pour prendre d'importantes mesures pour atténuer les exigences et les obstacles relatifs aux documents de voyage.ⁱⁱⁱ

	Initiative	Détails
Mars 2012	Politique d'admissibilité raisonnable	Les Américains ayant à leur fiche des condamnations mineures (c.-à-d. sans emprisonnement) datant d'au moins cinq ans peuvent désormais entrer au Canada en obtenant un visa délivré au point d'entrée.
Décembre 2012	Demandes en ligne	En postant simplement son passeport afin qu'il soit estampillé plus tard dans le processus, le requérant réduit le temps pendant lequel il est sans son passeport.
Mars 2013	Investissements accrus dans les centres de réception des demandes de visa (CRDV)	L'investissement de 42 millions \$ annoncé dans le budget 2013 pour les opérations de CIC sur 2 ans a considérablement élargi l'accès pour les demandeurs.
Automne 2013	Première phase des exigences biométriques	Pour la première fois, les visiteurs de certains pays doivent soumettre des données biométriques dans le cadre de la procédure de visa de visiteur.
Février 2014	Visas pour entrées multiples (VEM) 10 ans	Tous les demandeurs de visas de visiteur sont automatiquement considérés pour des VEM (sous réserve de validité du passeport).
Mai 2014	CAN+ pour le Mexique	Les candidats qui ont déjà visité le Canada sans incident ou qui ont été approuvés pour un visa américain bénéficieront d'un processus accéléré.
Juillet 2014	CAN+ pour l'Inde	Les candidats qui ont déjà visité le Canada sans incident ou qui ont été approuvés pour un visa américain bénéficieront d'un processus accéléré.
Juillet 2014	Augmentation du nombre de centres de réception des demandes de visa (CRDV)	En date de juillet 2015, il y avait 135 emplacements dans 95 pays.
Automne 2014	Projet pilote CAN+ pour le Brésil	Les candidats qui ont déjà visité le Canada sans incident ou qui ont été approuvés pour un visa américain bénéficieront d'un processus accéléré.
Novembre 2014	Exigence de visa levée pour le Chili	Les Chiliens n'auront plus besoin d'un visa de visiteur pour le Canada. Le premier trimestre de 2015 a démontré que cette politique a eu un impact majeur sur les visites.
Février 2015	Proposition de demande et de processus d'entrée facilités pour les Jeux panaméricains 2015	Dans un projet pilote, le gouvernement a facilité le processus de visa pour les membres de la famille des athlètes. Nous attendons une évaluation du projet.

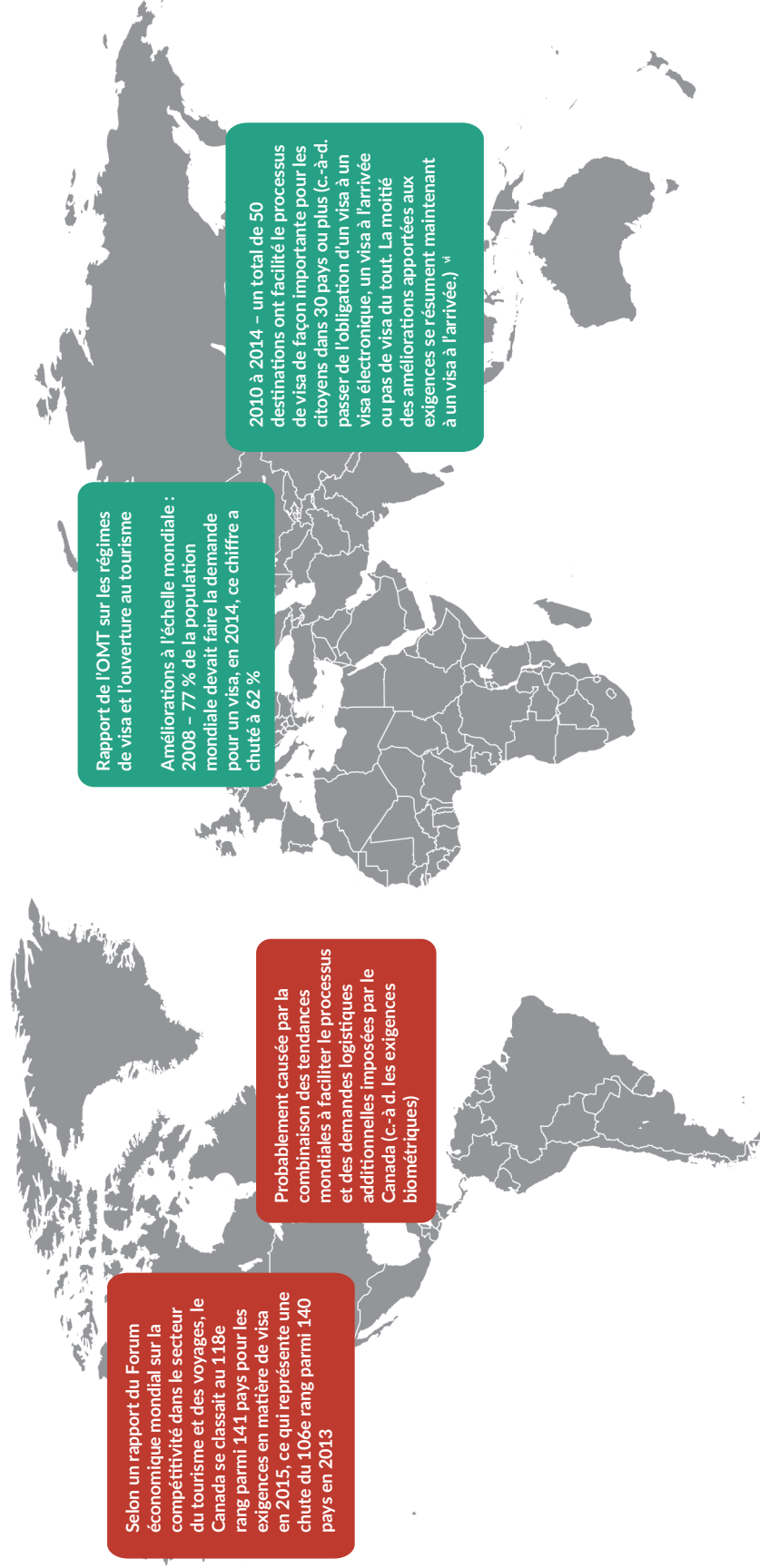
PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AITC EN 2014

Recommandation de l'AITC	Progrès
Court terme (automne 2014-automne 2015)	
Assurer que les nouvelles règles en matière d'AVE constituent une aide, et non une entrave, à la facilitation des voyageurs	Le questionnaire est clair et concis. Trop tôt pour déterminer si la mise en œuvre au plan technique est un succès ou non.
Considérer une mise en œuvre du programme d'AVE au plus tôt à l'automne 2015	Réussi. Lancement en douceur en août 2015 et application débutant en mars 2016.
Réinvestir les frais administratifs pour avoir plus de centres de réception des demandes de visa et une plus grande capacité de traitement	Aucune action.
Moyen terme (automne 2015-automne 2016)	
Lever les exigences en matière de visa pour le Brésil, le Mexique, la Bulgarie et la Roumanie	Un certain progrès. Engagement du gouvernement du Canada à déplacer les voyageurs à « faible risque » de ces pays vers l'AVE.
Permettre de transférer un visa ou une AVE valide sur un nouveau pa	Aucune action.
Long terme (automne 2016+)	
Long terme (automne 2016+)	
Poursuivre et étendre les programmes accélérés	
Élargir le processus d'entrée facilitée des Jeux panaméricains	Aucune action.
Continuer de viser la clarté dans le processus de demande	Aucun rapport disponible.
Accord régional avec les É-U en matière de visa et d'AVE	Aucune action. Toutefois, le fait que le Canada acceptera un visa valide des É-U comme critère pour déplacer les voyageurs à faible risque du processus de visa à celui d'AVE ouvre la porte à la possibilité d'une zone de déplacement commune.
Étendre le programme de Transit sans visa (TSV) en utilisant l'Information interactive préalable sur les voyageurs (IIPV)	Aucune action.



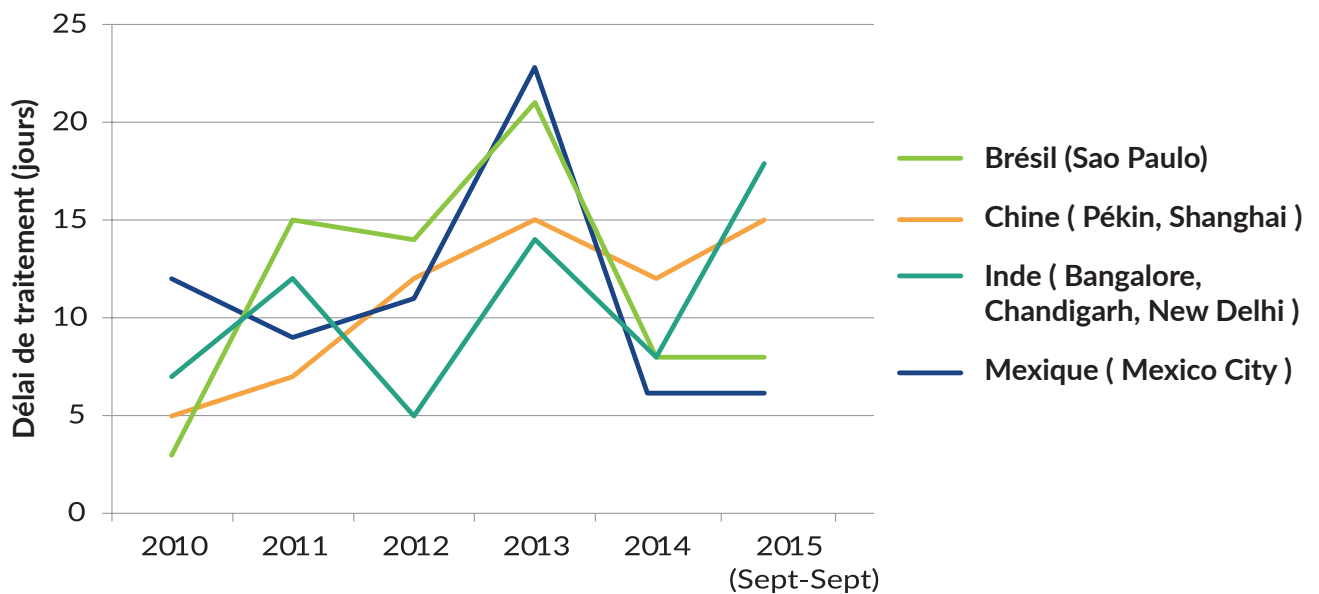
STATISTIQUES SUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE VISA EN 2014

À l'échelle mondiale, il y a eu des progrès importants dans la facilitation des processus liés aux visas :



DÉLAI DE TRAITEMENT MOYEN DES DEMANDES DE VISA

Figure 1



Source des données : CISEDW (EDW) en date du 9 octobre 2015 et du 22 février 2016. Données compilées par : OPMB-DART(2016-0449)

Figure 1 : Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, il n'y a pas que des mauvaises nouvelles. L'AITC se réjouit de voir des améliorations dans les délais de traitement de demande de visa pour les quatre principaux marchés touristiques (voir figure 1). Lorsque l'on compare les délais de traitement de demande de visa de 2014 à ceux de 2012 (pour actualiser une

augmentation artificielle dans les délais de traitement causée par une grève de l'Association professionnelle des agents du Service extérieur en 2013), on observe une nette amélioration pour le Brésil et le Mexique, tandis que les délais pour la Chine et l'Inde ont légèrement augmenté. ^{vii}



VOLUME DE VISAS DÉLIVRÉS ET TAUX D'APPROBATION 2010-2014

Figure 2

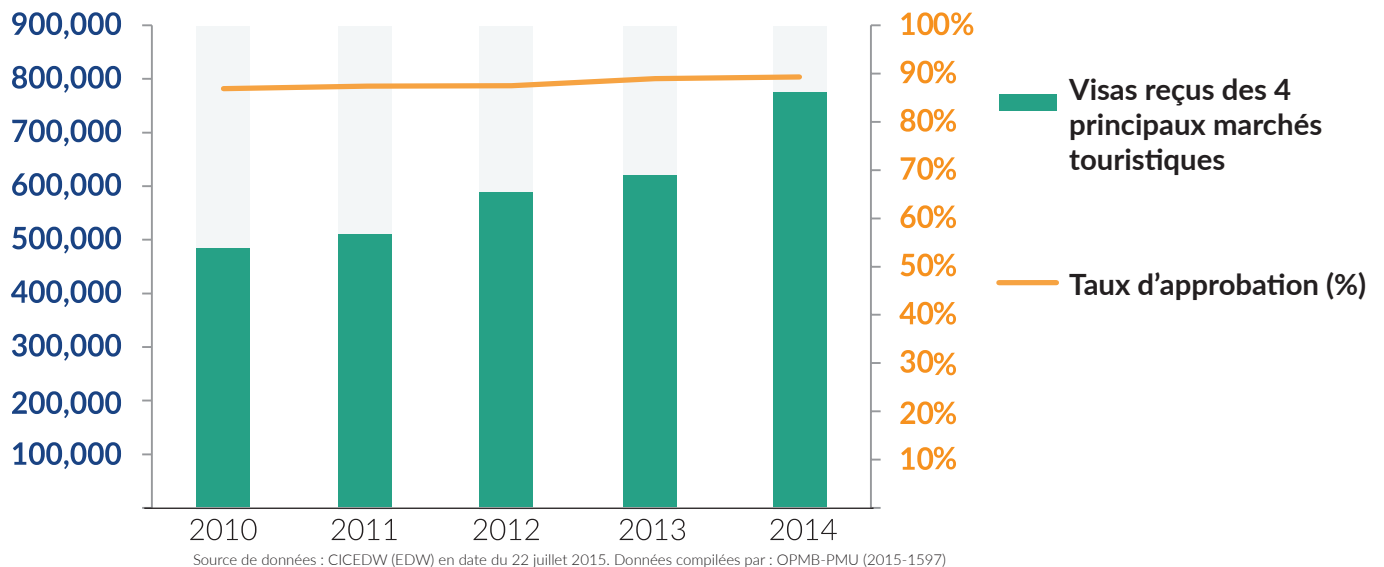


Figure 2 : Malgré la demande accrue pour des visas, les taux d'approbation ont augmenté, ce qui suggère que les améliorations récentes apportées au processus et aux instructions de demande sont efficaces. Les quatre principaux marchés (Brésil, Chine, Inde et Mexique) représentent près de 800 000 demandes. Les taux

d'approbation pour les demandes en provenance de ces marchés sont demeurés stables, aux alentours de 90 %, malgré une augmentation de 62 % dans la charge de travail. Les statistiques du début de l'année 2015 (janvier à septembre) dénotent un taux d'approbation légèrement plus bas à 87 %.



ÉTUDE DE CAS : LEVÉE DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE VISA POUR LES VISITEURS CHILIENS

En novembre 2014, le gouvernement du Canada a levé les exigences en matière de visa pour les visiteurs chiliens en indiquant que ce pays avait rencontré les critères d'exemption de visa du Canada.^{vii} Ce changement de politique a eu des incidences

immédiates et importantes sur les visites au Canada par des Chiliens, une augmentation de 47 % du nombre de visiteurs chiliens ayant été enregistrée en 2015 à la suite de la levée des exigences en matière de visa.

VISITEURS AU CANADA EN PROVENANCE DU CHILI - 1ER TRIMESTRE

Figure 3

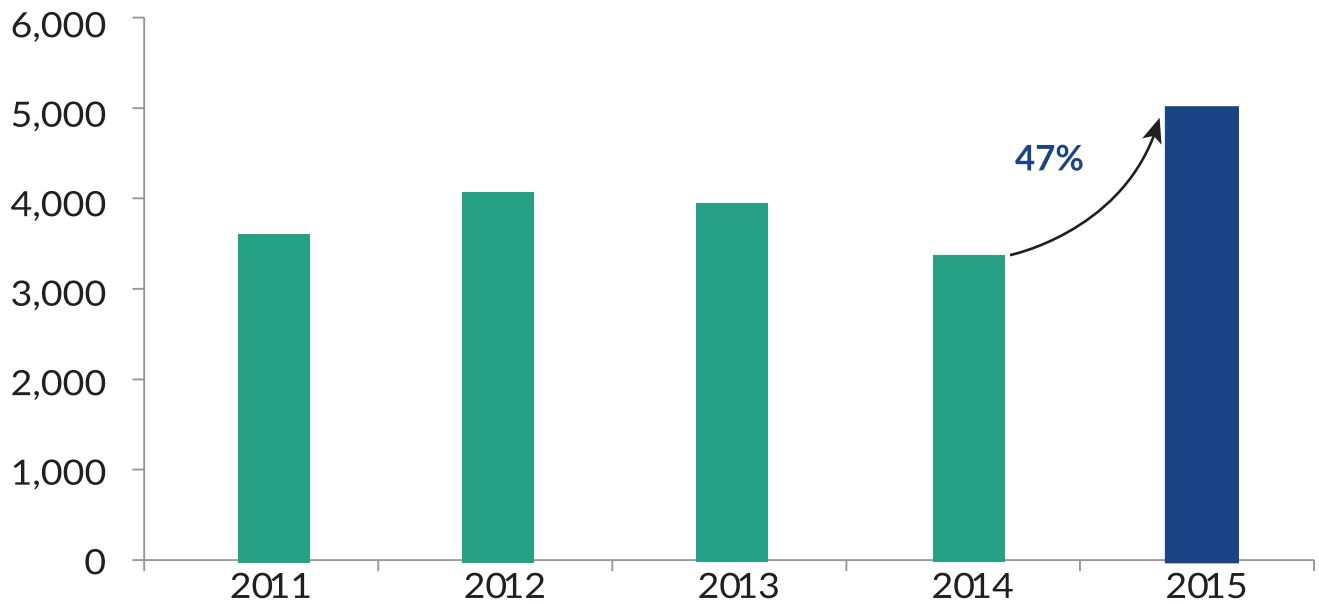


Tableau CANSIM 427-0003



RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

En mars 2014, après avoir entendu différents intervenants dont l'AITC, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes a publié un rapport sur le système de visa de résident temporaire (visiteur) au Canada. Le rapport avait pour mandat d'examiner l'intégrité du système, ses coûts et son efficacité, et de le comparer à celui d'autres pays.^{ix}

L'AITC a formulé plusieurs recommandations, incluant :

- Levée des exigences en matière de visa pour le Mexique et le Brésil;
- Transfert d'un visa valide d'un passeport périmé à un nouveau passeport;
- Migration vers un système électronique;

- Programme de réciprocité des visas avec les États-Unis;
- Transit sans visa et
- Appui financier pour accroître la capacité de traitement.

Le gouvernement du Canada a réalisé des progrès sur deux fronts : 1) le développement de son système d'application électronique, et 2) la simplification des demandes des ressortissants étrangers qui ont été vérifiées par les États-Unis. Toutefois, d'autres améliorations au processus de demande s'imposent afin de le rendre le plus clair et efficace possible. Voir l'annexe A pour la liste complète des recommandations et des progrès réalisés avant l'été 2015.

SECTION 2 : POLITIQUES ET ENJEUX ACTUELS

AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE

Le 1er août 2015, l'autorisation de voyage électronique (AVE) du Canada a été lancée à titre de programme volontaire et devait devenir obligatoire à partir du 15 mars 2016, mais une période de clémence a été accordée jusqu'à l'automne 2016. L'AVE est une nouvelle exigence pour les voyageurs aériens des pays qui n'ont actuellement pas besoin d'un visa pour visiter le Canada (à l'exception des États-Unis). Pour un coût de 7 \$CAN, les voyageurs peuvent obtenir une AVE en remplissant un bref questionnaire sur le site Web du gouvernement du Canada, après quoi l'AVE est liée électroniquement au numéro de passeport du voyageur. L'AVE sera valide pendant cinq ans ou jusqu'à l'expiration du passeport, selon la première de ces éventualités. On s'attend à ce que plus 3 millions de voyageurs requièrent une AVE chaque année.

La mise en œuvre d'exigences supplémentaires relativement aux documents de voyage comme l'AVE

va en quelque sorte à l'encontre des progrès réalisés sur la facilitation des déplacements au cours des cinq dernières années. Les courts échéanciers du plan de mise en œuvre du programme se sont ajoutés aux ressources communicationnelles inadéquates pour sensibiliser l'industrie du voyage et les visiteurs sur les modifications. L'ambitieux plan de réinstallation de réfugiés syriens du gouvernement exige des ressources supplémentaires et accroît les complications entourant le déploiement de la phase obligatoire. Bien que l'AITC comprenne la nécessité d'assurer la mise en place de mesures de sécurité adéquates, nous devons veiller à ce que cette nouvelle exigence n'affecte pas négativement l'industrie du tourisme et des voyages. Le gouvernement du Canada devrait profiter de cette occasion pour utiliser les capacités de collecte de renseignements supplémentaires pour lever les exigences relatives aux visas pour les voyageurs à faible risque en provenance de pays clés.



INFORMATION INTERACTIVE PRÉALABLE SUR LES VOYAGEURS (IIPV)

Dans le cadre du plan d'action de Par-delà la frontière, les États-Unis et le Canada se sont engagés dans une approche commune pour le contrôle de l'identité des voyageurs au périmètre. Ce plan appuie l'objectif du gouvernement du Canada de contrer les menaces à la sécurité bien avant qu'elles atteignent physiquement la frontière. De concert avec l'AVE, l'Information interactive préalable sur les voyageurs (IIPV) est un moyen d'intercepter les menaces à la sécurité à un stade précoce. Cette initiative permettra à l'Agence

des services frontaliers du Canada d'avoir accès aux renseignements sur les passagers aériens avant qu'ils ne montent à bord d'un avion. L'ASFC avisera ensuite la compagnie aérienne de tout passager à qui il est interdit de prendre l'avion. Il s'agit d'un élargissement de l'actuel Programme d'information préalable sur les voyageurs et du dossier passager (IPV/DP). Cette initiative émettra une directive « Embarquement/pas d'embarquement » aux employés de la compagnie aérienne lors du contrôle d'identité à l'aéroport.

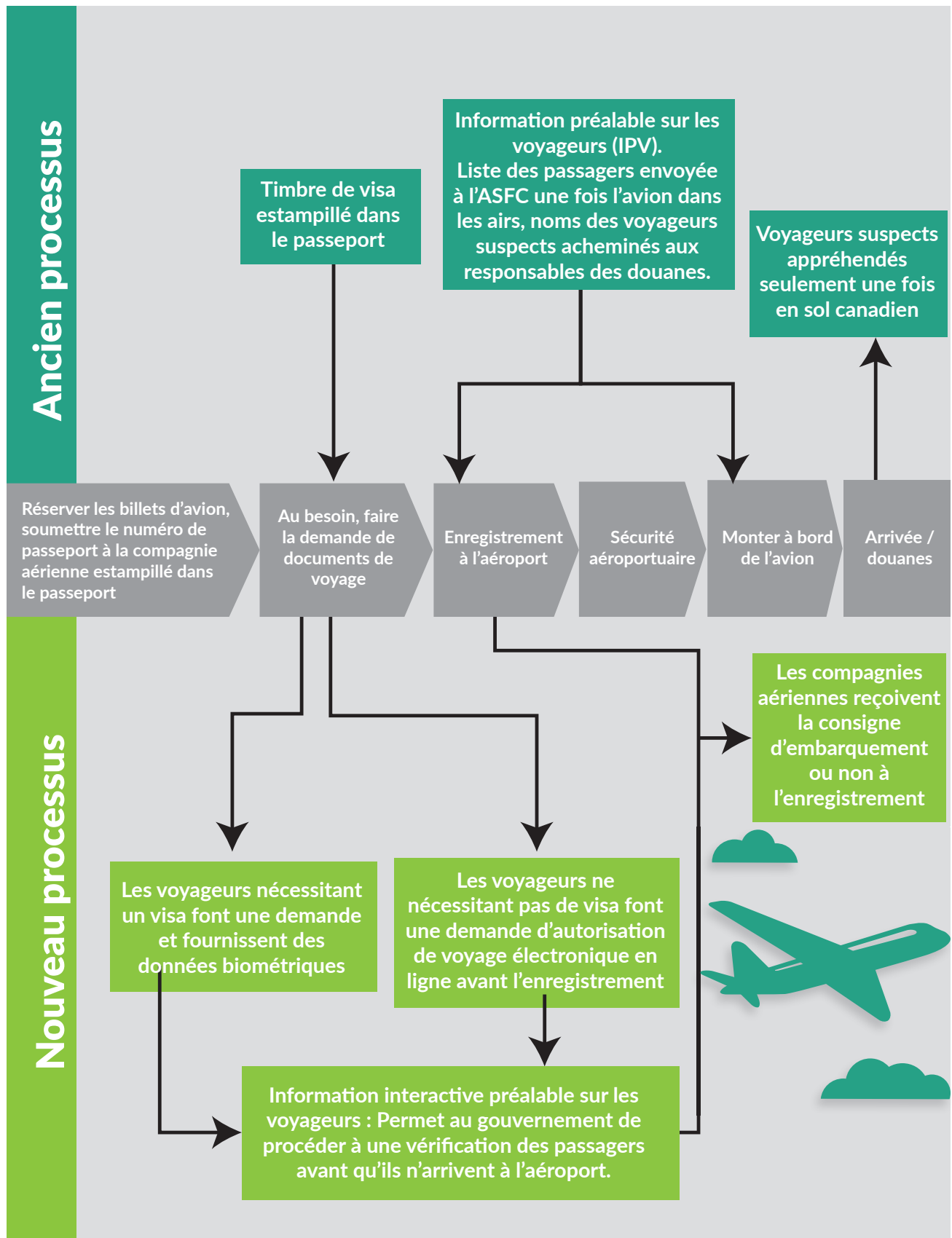
AVE et IIPV : Préoccupations de l'industrie

Les intervenants de l'industrie du transport aérien ont soulevé d'importantes préoccupations quant au manque de dispositions pour le soutien en temps réel à l'initiative relative à l'IIPV. Comme les compagnies aériennes auront la responsabilité d'informer les clients de leur statut quant à l'embarquement accepté ou refusé, elles ont exigé du support sous forme d'assistance téléphonique 24 heures sur 24, afin que les voyageurs qui se voient refuser l'embarquement puissent parler directement à des agents de l'ASFC ou de CIC. En date d'octobre 2015, le gouvernement du Canada n'a pas pris d'engagement en matière de soutien supplémentaire aux travailleurs aériens de première ligne. Cela impose un fardeau sur le personnel des compagnies aériennes qui devra communiquer une

décision de l'ASFC aux voyageurs et ce, sans soutien ou ressources à qui référer les passagers qui se voient refuser l'embarquement.

Les États-Unis et l'Australie ont mis en place des services d'assistance téléphonique 24 heures pour apporter un soutien au personnel des compagnies aériennes qui ont besoin de plus d'information ou pour les cas où l'on soupçonne qu'un passager se serait fait refuser l'embarquement de façon accidentelle ou non justifiée. En l'absence d'un mécanisme de soutien semblable, l'application de cette initiative repose sur les employés des compagnies aériennes qui ne sont malheureusement pas outillés pour répondre aux questions des passagers.





IMPACT DE DÉPLACER LES VISITEURS À FAIBLE RISQUE VERS UNE AVE PLUTÔT QU'UN VISA

Malgré les inquiétudes avec les programmes d'AVE/IIPV, l'AVE s'avère une occasion de lever les restrictions de visa pour les pays à faible risque. Le processus d'AVE fournit à l'ASFC des informations approfondies sur les voyageurs qui entrent au Canada, lui accordant suffisamment de temps pour compléter les évaluations de risques.

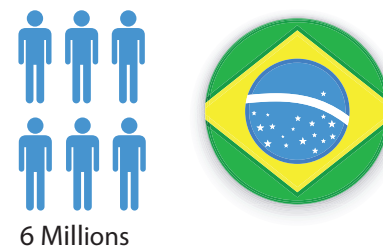
Dans le budget fédéral de 2015, le gouvernement du Canada s'est engagé à déplacer certains voyageurs à faible risque au programme d'AVE plutôt qu'au processus de demande de visa. Ce déplacement est un pas vers la recommandation formulée dans le Rapport d'étape sur le processus d'obtention du visa de visiteur au Canada élaboré par l'AITC en 2014 à l'effet que les visiteurs du Brésil et du Mexique devraient être admissibles

à entrer au Canada en vertu d'une AVE. La présente politique doit entrer en vigueur après l'implantation de l'AVE obligatoire en mars 2016 et s'appliquera aux visiteurs brésiliens, bulgares, mexicains et roumains qui ont visité le Canada sans incident au cours des 10 dernières années ou qui détiennent actuellement un visa de visiteur américain. Même si l'AITC est d'avis que l'AVE devrait remplacer les visas pour tous les voyageurs à faible risque en provenance de marchés prioritaires, la présente proposition constitue un pas dans la bonne direction et augmentera de façon significative notre attrait dans ces marchés clés. L'AITC collaborera avec CIC pour assurer que cette initiative demeure une priorité et puisse être adoptée dès que possible.

Nombre de Mexicains qui pourront venir au Canada en utilisant une AVE



Nombre de Brésiliens qui pourront venir au Canada en utilisant une AVE



Source : CISEDW (EDW) en date du 22 juillet 2015. Données compilées par : OPMB-PMU (2015-1597) et Bureau des affaires consulaires du Département d'État américain, Émission de visas aux non-immigrants par classe de visas et par nationalité, FY 1997-2014.



Source : CISEDW (EDW) en date du 22 juillet 2015. Données compilées par : OPMB-PMU (2015-1597) et Bureau des affaires consulaires du Département d'État américain, Émission de visas aux non-immigrants par classe de visas et par nationalité, FY 1997-2014.

Si les visiteurs chinois (7,8 millions) et indiens (4 millions) étaient autorisés à entrer au Canada avec une AVE, cela représenterait un potentiel de 11,8 millions de visiteurs additionnels bénéficiant d'un accès facilité.



ZONE COMMUNE DE VOYAGE

Le Canada accepte les visas des États-Unis pour les visiteurs brésiliens, chinois, indiens et mexicains comme vérification de sécurité admissible dans le cadre du programme CAN + (actuellement actif) et des dispenses de visa pour le Mexique et le Brésil (à mettre en œuvre). Cette démarche de contrôle efficace crée un précédent qui permettra au Canada d'établir une zone commune de voyage avec les États-Unis, où les voyageurs n'auront besoin que d'un visa pour visiter les deux pays.

On ne sait pas combien de voyageurs visitent le Canada avant de se rendre aux États-Unis en raison du manque de données de sortie, mais nous savons combien de visiteurs s'arrêtent aux États-Unis avant de venir au Canada. Ces données suggèrent qu'il y a un intérêt pour des vacances partagées entre les deux nations. Compte tenu de la popularité des vacances dans deux nations, une zone commune de voyage entre les États-Unis et le Canada pourrait être un attrait intéressant.

Figure 4

Visiteurs s'étant rendus aux É.-U avant d'entrer au Canada	2012	% du total des visiteurs en 2012
Royaume-Uni	103300	16 %
Japon	33300	15 %
France	96200	21 %
Allemagne	52000	17 %
Australie	81000	31 %
Inde	44500	30 %
Chine continentale	39800	14 %
Corée du Sud	44900	32 %
Mexique	37900	27 %
Brésil	13000	16 %

Source : Enquête sur les voyages internationaux, Statistique Canada, HLT Advisory
 Note : Aucune donnée disponible sur les visiteurs qui se rendent au Canada avant de visiter les É.-U.

ÉTUDE DE CAS SUR LE SYSTÈME DE VISA BRITANNIQUE-IRLANDAIS

En octobre 2014, les gouvernements britannique et irlandais ont annoncé un système de visa britannique-irlandais qui permet aux détenteurs de visa de l'un des deux pays de visiter l'autre pays sans avoir à se procurer un deuxième visa. Le système a été mis en œuvre pour les visiteurs chinois en octobre et élargi aux visiteurs indiens en février 2015. Cette initiative a remplacé le programme d'exemption des visas de court séjour qui

permettait aux citoyens de pays spécifiques de visiter l'Irlande avec un visa du Royaume-Uni. Le programme réussissait bien même s'il n'était pas réciproque. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer les effets sur les visites, les statistiques démontrent que depuis l'implantation du programme d'exemption des visas de court séjour, les voyages en Irlande en provenance de ces pays ont augmenté de 68 % de 2010 à 2013.^{xii}

COUPE DU MONDE DE CRICKET AUSTRALIE - NOUVELLE-ZÉLANDE, « DEUX PAYS, UN VISA »

En septembre 2014, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont annoncé qu'une entente « deux pays, un visa » avait été conclue pour la Coupe du monde de cricket ICC 2015. Les gens qui voyageaient dans les deux pays, en Australie et en Nouvelle-Zélande, entre le 26 janvier et le 5 avril pour la Coupe du monde n'avaient qu'à formuler une demande pour un visa australien. En

vertu de cette entente, la Nouvelle-Zélande délivrait un visa à l'arrivée, valide pour une période de 3 mois, aux visiteurs qui détenaient un visa australien valide. Le 13 février 2015, le Haut Commissaire australien en Inde a indiqué qu'ils avaient noté une augmentation de 50 % des demandes de visa en provenance de ce pays en janvier 2015 comparativement à janvier 2014.^{xiv}



BIOMÉTRIE

En 2008, le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada a annoncé qu'il implanterait un contrôle biométrique pour les demandes dans le volet « résidents temporaires ». Dans la foulée des tendances mondiales, l'utilisation de la biométrie aidera les agents des visas à confirmer l'identité des requérants avec plus de certitude. Depuis 2013, certains ressortissants étrangers doivent soumettre des empreintes digitales et des

photographies dans le cadre de leurs demandes d'entrée au Canada. En 2015, le gouvernement du Canada a annoncé un soutien financier pour faire en sorte que dans un délai de cinq ans, tous les visiteurs entrant avec un visa devront soumettre des données biométriques. Cette nouvelle politique devrait affecter plus d'un million de visiteurs au Canada chaque année.^{xvi}

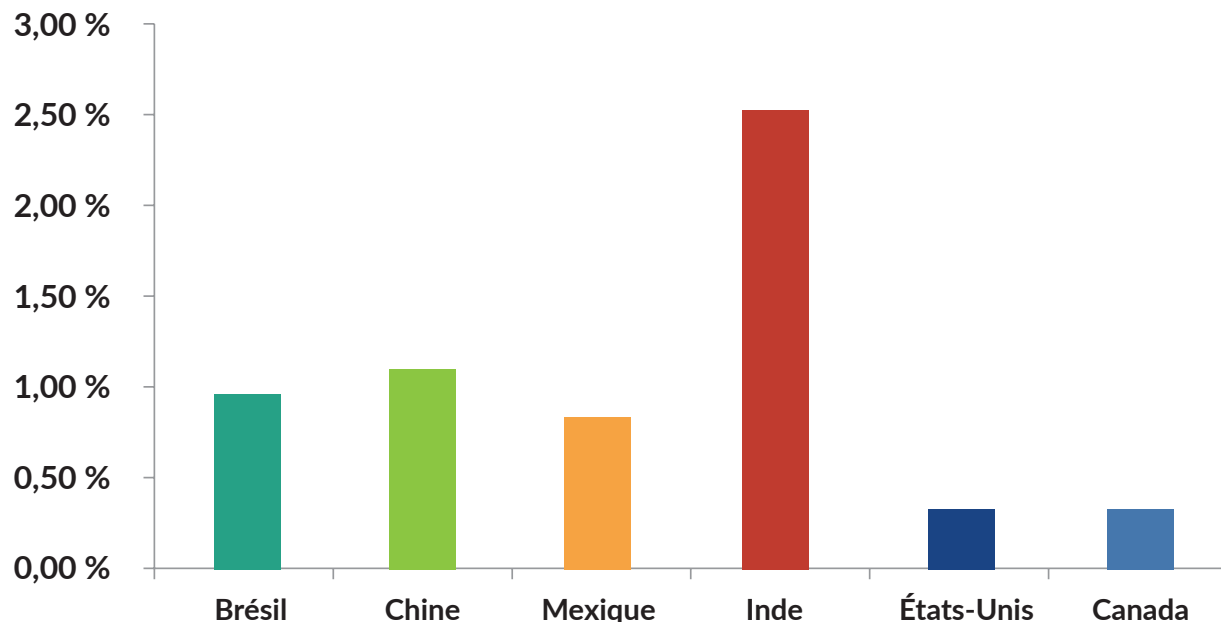
BIOMÉTRIE : COÛTS

Les nouvelles exigences biométriques pour tous les demandeurs de visa doubleront pratiquement le coût d'obtention d'un visa qui passera de 100 \$ à 185 \$. Considérant que les marchés cibles sont émergents et que

leurs citoyens ont des revenus plus faibles et un pouvoir d'achat moindre, cette dépense additionnelle pourrait en décourager plusieurs de visiter le Canada.^{xvii}

VISA/BIOMÉTRIE EN % DU REVENU (POUVOIR D'ACHAT)

Figure 5



Source : Banque Mondiale, Produit national brut par habitant, Parité de pouvoir d'achat et CIC



BIOMÉTRIE : PRÉOCCUPATIONS DE L'INDUSTRIE

Actuellement, les demandeurs de visa peuvent soumettre leur demande en ligne et poster leur passeport, ce qui permet aux visiteurs éventuels de présenter des demandes sans se déplacer physiquement à un consulat ou un centre de réception des demandes de visa. L'introduction d'exigences biométriques exigera désormais que les candidats fassent leur demande en personne, contrecarrant ainsi les progrès réalisés avec l'arrivée des demandes en ligne. Dans de nombreux cas, de longs déplacements seront nécessaires pour se rendre au centre de réception des demandes le plus près, car il se trouve parfois dans un autre pays.

La série d'essais avec l'exigence biométrique réalisée en 2013 dans 29 pays sélectionnés ne semble pas avoir eu d'impact majeur sur les taux de fréquentation. Cependant, c'est probablement parce que les visiteurs en provenance de ces pays (Pakistan, Égypte, Kenya, etc.) visitaient des parents et amis et n'étaient pas en mesure de choisir le pays de destination en fonction de la facilité d'accès comme le ferait un touriste ou un voyageur d'affaires.

Selon le rapport de mars 2015 sur l'application du plan d'action Par-delà la frontière, le Canada et les États-Unis pourront s'interroger directement entre eux en ce qui concerne les données biométriques. Le chevauchement qui existe entre les systèmes de sécurité devrait convaincre le Canada d'envisager d'accepter les données biométriques soumises pour un visa américain.

Les demandes en ligne avec des empreintes digitales et des photos en ayant recours à la même technologie qui permet de déverrouiller de nombreux téléphones cellulaires est une autre technique de facilitation à envisager. Enfin, en plus de travailler avec les centres de réception des demandes, CIC devrait envisager de travailler avec des entreprises accréditées en dactyloscopie comme celles utilisées par la GRC pour les vérifications d'antécédents criminels réalisées à l'étranger.^{xix}



SECTION 3 : LES RECOMMANDATIONS DE L'AITC

Le Canada a réalisé des progrès pour faciliter l'accès aux voyageurs légitimes, mais plusieurs obstacles demeurent à la suite de nouvelles préoccupations entourant l'AVE et la biométrie. Voici les recommandations de l'AITC pour une expérience de voyage plus agréable :

Utiliser le programme d'AVE pour assouplir les restrictions imposées aux voyageurs à faible risque en provenance des marchés cibles

La mise en oeuvre des programmes d'AVE et d'IIPV fournit plus d'outils à l'ASFC pour contrôler efficacement et sécuriser les frontières du Canada. Ce préavis signifie que le Canada peut déplacer de nombreux pays à faible risque du système de visa à celui de l'AVE. L'initiative proposée pour permettre à certains voyageurs du Brésil et du Mexique d'entrer au Canada grâce à une AVE est encourageante. L'AITC recommande que le gouvernement du Canada élargisse cette approche à tous les voyageurs à faible risque en provenance des marchés prioritaires.

Fournir une assistance 24 heures aux compagnies aériennes pour l'IIPV et l'AVE

La prise de décision automatisée peut être un outil utile pour gagner du temps. Toutefois, des problèmes informatiques et de logiciel peuvent survenir, tout comme des erreurs humaines ou des pannes. Les États-Unis et l'Australie ont mis en place des services d'assistance téléphonique 24 heures pour apporter un soutien au personnel des compagnies aériennes qui ont besoin de plus d'information, ou pour les cas où l'on soupçonne qu'un passager se serait fait refuser l'embarquement de façon accidentelle ou non justifiée. En l'absence d'un mécanisme de soutien semblable au Canada, l'application de l'IIPV repose sur les employés des compagnies aériennes.

Investir davantage dans les CRDV et la capacité de traitement

Avec la mise en place prochaine de la collecte de données biométriques obligatoire pour l'obtention de visas, le Canada doit tout mettre en oeuvre afin de s'assurer que les voyageurs légitimes ne soient pas effrayés par ces nouvelles exigences.

Parmi les pratiques exemplaires à l'échelle mondiale, on retrouve :

- Clinique biométrique mobile (Royaume-Uni) : En 2013, la UK Border Agency a lancé une clinique biométrique mobile à Goa pour les demandeurs de visa indiens afin qu'ils n'aient pas à se rendre à Mumbai pour soumettre des données biométriques. Le service est offert à travers les centres de traitement des demandes.^{xx}
- Services d'affaires de qualité supérieure pour les visas (Royaume-Uni) : Lancés en 2013, ils incluent un grand club qui offre « un service sur invitation seulement fournissant aux cadres d'entreprise un service sur mesure de la part de UK Visas and Immigration. » Il y a aussi des services de visa le jour-même et des initiatives de « passeport passback »^{xxi}



Le Canada devrait également envisager d'accroître les investissements dans les centres de traitement des demandes dans les marchés clés. Par exemple, le programme de transit pour la Chine a été élargi aux villes clés du pays, ce qui fera augmenter le transport aérien au Canada en provenance d'endroits comme Xiamen, Fouchou, Chengdu, Shenyang et Harbin. Sans investissement important pour s'assurer que les données biométriques et autres documents de voyage puissent être obtenus plus facilement, il est possible que nous contrions les progrès accomplis à ce jour.

Créer une zone commune de voyage pour l'Amérique du Nord

En vertu de l'accord Par-delà les frontières, le Canada et les États-Unis ont établi une série de normes de sécurité communes qui peuvent servir de fondement à un processus de visa simplifié dans lequel le Canada pourrait accepter les visas de visiteurs américains. Ce concept a été testé avec succès ailleurs, notamment dans le cas de la zone commune de voyage Irlande-Royaume-Uni et du projet pilote Australie-Nouvelle-Zélande pendant la Coupe du monde de cricket 2015.

Il en va de même pour la capacité de traitement accrue nécessaire à la suite du plan du Canada de recueillir des renseignements biométriques auprès de tous les demandeurs de visa qui peut être atténuée en acceptant des données biométriques des États-Unis.

Le forum économique mondial présente des recommandations pour un « bon voyage » :

En 2014, le forum économique mondial a publié un rapport sur la facilitation des déplacements qui présentait un certain nombre de recommandations pouvant s'appliquer au Canada :

- Les exigences relatives aux visas sont des obstacles non tarifaires à l'industrie et devraient par conséquent faire partie des accords commerciaux internationaux.^{xxii}
- Les recommandations incluent des programmes de voyageurs dignes de confiance, des visas électroniques, des zones communes en matière de visa ainsi que des initiatives pour voyager intelligemment visant à améliorer l'expérience du voyageur aux points d'entrée : enregistrement entièrement automatisé, sécurité et contrôle des frontières et visa « smart »

Transfert d'un visa sur un nouveau passeport

L'AITC se réjouit que le gouvernement du Canada ait prolongé la période de validité de l'ensemble des visas de visiteur à 10 ans. Comme prochaine étape, l'AITC recommande que le gouvernement du Canada suive la pratique courante des pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, qui est de transférer les visas et AVE d'un passeport expiré à un nouveau.

SECTION 4: ANNEXE ET NOTES

ANNEXE : RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ[I]	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT, ÉTÉ 2014[II]	MISE À JOUR À L'ÉTÉ 2015
Que le gouvernement du Canada améliore son système de demande en ligne afin de prévenir les délais de transmission des demandes. Qu'il rende le système de demande de visa plus convivial [...]	Totalement en accord <ul style="list-style-type: none"> • L'objectif est de voir la grande majorité des visas de visiteur soumis et traités en ligne le plus tôt possible • Chercher à avoir des applications électroniques disponibles sur toutes les plateformes, y compris les « smartphones » et les tablettes 	<ul style="list-style-type: none"> • Le pourcentage des visas traités en ligne a augmenté de 0,001 % en 2010 à 25 % pour la période de janvier à septembre 2015. [Add footnote: CISEDW (EDW) en date du 23 février 2016; Données compilées par : OPMB-DART(2016-0449)] • Possibilité de soumettre la demande et d'en vérifier le statut en ligne • Les demandes d'AVE seront disponibles sur les appareils mobiles afin que les voyageurs puissent les obtenir à la dernière minute, à l'aéroport. • Pas d'application mobile
Que le gouvernement du Canada examine la possibilité d'établir une grille tarifaire auxiliaire pour un service de visas accéléré permettant de répondre aux demandes urgentes et aux besoins des gens d'affaires	Totalement en accord <ul style="list-style-type: none"> • CIC examinera la faisabilité de mettre en place une autre structure tarifaire qui serait fondée sur des critères précis d'admissibilité et accorderait davantage de souplesse relativement aux délais de traitement et aux normes de service 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis février 2014, la grille tarifaire prévoit 100 \$ pour des séjours multiples (toutes les demandes seront considérées pour ce type de visa) et un maximum de 500 \$ pour les familles • Des sites Web font encore état de l'ancienne grille tarifaire • Pas de tarif spécial pour les demandeurs qui utilisent CAN+ ou qui requièrent un traitement accéléré.
Que le gouvernement du Canada veille à informer les demandeurs que dans de nombreux cas, ils peuvent conserver leur passeport durant le processus de traitement de la demande et que si le gouvernement prend leur passeport, il le leur rend dans les plus brefs délais	Totalement en accord <ul style="list-style-type: none"> • CIC mettra à jour son site Web et le guide d'instructions sur les visas de visiteur et ajoutera l'information à la demande en ligne • Intégrer l'information lors de la promotion des mesures de facilitation de CIC, par exemple dans les communiqués, les réponses aux médias, les fiches de renseignements et les médias sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune mention sur le site Web de CIC que des passeports peuvent être conservés pendant le traitement. • La liste de vérification de CIC inclut le passeport comme élément à soumettre avec la demande • « Si vous avez besoin de votre passeport pour un voyage pendant que CIC traite votre demande, veuillez le mentionner au bureau des visas. Le personnel vous dira quoi faire. »^{xxiii}
Que le gouvernement du Canada revoie le guide pour les demandes de visa afin que les demandeurs comprennent mieux quels renseignements ils doivent fournir pour que leurs demandes de visa soient complètes	Totalement en accord <ul style="list-style-type: none"> • CIC s'est donné de nouveaux objectifs de service à la clientèle pour orienter la prestation de ses services, notamment la convivialité, la rapidité, l'actualité des renseignements sur les cas, la clarté des décisions et la possibilité de rétroaction • Le gouvernement [...] s'efforcera de rationaliser davantage les guides de demande de VRT, y compris d'en simplifier le langage, [...]. Le gouvernement travaille déjà à pouvoir fournir plus d'information propre au client lorsqu'il lui transmet une lettre de refus 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans visant l'implantation de formulaires en ligne dynamiques qui permettront d'adapter les questions en fonction des circonstances propres au demandeur • De l'information en langage clair est disponible sous la rubrique d'aide sur la page Web de CIC couvrant différents sujets comme les délais de traitement, des enjeux d'inadmissibilité et des informations sur le processus de demande. • Des boutons de rétroaction sont inclus sur toutes les pages d'information aux visiteurs.



ANNEXE : RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION (CONTINUED)

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ[I]	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT, ÉTÉ 2014[III]	MISE À JOUR À L'ÉTÉ 2015
Que le gouvernement du Canada envisage d'établir une liste de pays dont les ressortissants seraient admissibles à l'octroi accéléré de visas pour les visiteurs et les étudiants	D'accord en principe <ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement n'entretient pas une liste particulière de pays dont les ressortissants auraient droit à des services accélérés puisqu'une telle liste serait trop coûteuse et difficile à tenir. Toutefois, en faisant fond sur le succès de ses nombreux programmes de facilitation des visas, le gouvernement continuera de travailler avec ses partenaires à améliorer les services qu'il offre dans les marchés prioritaires clés. En effet, pour utiliser de façon optimale ses ressources limitées, CIC se concentre sur les marchés les plus avantageux pour le Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le but de favoriser l'utilisation du visa pour séjours multiples, ces programmes sont publicisés afin de mieux informer les personnes admissibles au sujet de ces services.
Que le gouvernement du Canada établisse un programme simplifiant le processus de demande pour les étrangers qui ont déjà fait l'objet d'une présélection par les États-Unis, et qu'il examine la possibilité d'en faire autant pour les ressortissants de l'Union européenne.	D'accord en principe <ul style="list-style-type: none"> À mesure qu'il continue de se doter de nouvelles technologies, de nouveaux processus et de nouvelles capacités, y compris à la faveur du Plan d'action Par-delà la frontière entre le Canada et les É.U., le gouvernement s'engage à envisager d'autres façons de faciliter les déplacements des voyageurs légitimes, y compris de ceux déjà soumis à des vérifications par des partenaires de confiance Au bout du compte, le Canada doit conserver sa souveraineté dans la prise des décisions sur la recevabilité et l'admissibilité, en particulier lorsqu'il s'agit de vérifier les demandes pour déceler les menaces à la sécurité nationale du Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> Les visiteurs en provenance du Mexique et du Brésil seront admissibles à utiliser l'AVE s'ils sont détenteurs d'un visa valide des États-Unis et ce, après le début de l'application de la règle en mars 2016. Le nouveau gouvernement s'est engagé à lever immédiatement les exigences en matière de visa pour le Mexique même si aucun délai précis n'a été établi à ce jour. L'implantation de l'AVE au cours de la prochaine année ainsi que le contrôle des données biométriques pourraient faire progresser le développement de telles ententes. Le projet de transit pour la Chine a été étendu cette année pour inclure plus d'aéroports.

VISA/BIOMÉTRIE EN % DU REVENU

	REVENU NATIONAL BRUT PAR HABITANT (CONVERTI EN POUVOIR D'ACHAT) \$CA	COÛT DU VISA, \$CA	COÛT DE LA BIOMÉTRIE, \$CA	COÛTS TOTAUX DES DOCUMENTS DE VOYAGE, \$CA	VISA/BIOMÉTRIE EN %
Brésil	20 627,07 \$	100,00 \$	85,00 \$	185,00 \$	0,90 %
Chine	17 033,55 \$	100,00 \$	85,00 \$	185,00 \$	1,09 %
Mexique	21 677,88 \$	100,00 \$	85,00 \$	185,00 \$	0,85 %
Inde	7 472,45 \$	100,00 \$	85,00 \$	185,00 \$	2,48 %
États-Unis	72 467,18 \$	100,00 \$	85,00 \$	185,00 \$	0,26 %
Canada	56 302,00 \$	100,00 \$	85,00 \$	185,00 \$	0,33 %

Source : Banque Mondiale, Produit national brut par habitant, Parité de pouvoir d'achat et CIC



NOTES

- i Basé sur le tableau CANSIM 427-00031
- ii Neumayer, E. (2010). Visa Restrictions and Bilateral Travel. *The Professional Geographer*, 62(2), 171-181; basé sur le tableau CANSIM 427-00031 et CCT (2013). Bilan annuel des dépenses des visiteurs par pays.
- iii La majorité de l'information provient du Rapport annuel de CIC <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel-2014/index.asp>
- iv Courriel de Tara Davidson, CIC, 15 juillet 2015
- v <http://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2014/2014-08-13/html/sor-dors185-fra.php>
- vi Rapport de l'OMT sur les régimes de visa et l'ouverture au tourisme 2014 (Visa Openness Report), p.2.
- vii Tous les tableaux : Source de données : CICEDW (EDW) en date du 23 juillet 2015. Données compilées par : OPMB-PMU (2015-1597)
- viii <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/avis/2014-11-21a.asp>
- ix <http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/412/CIMM/Reports/RP6449839/cimmrp02/cimmrp02-f.pdf>
- x <http://www.irishtimes.com/news/ireland/irish-news/british-irish-visa-scheme-extended-to-indian-citizens-1.2098436>
- xi http://www.citizensinformation.ie/en/moving_country/moving_to_ireland/coming_to_live_in_ireland/visa_requirements_for_entering_ireland.html
- xii <http://www.inis.gov.ie/en/INIS/Pages/British%20Irish%20Visa%20Scheme>
- xiii <http://www.border.gov.au/Busi/border-news/editions/second-edition>
- xiv http://articles.economictimes.indiatimes.com/2015-02-13/news/59119547_1_cricket-world-cup-new-zealand-visa
- xv <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/biometrie.asp>
- xvi <http://pm.gc.ca/eng/news/2015/06/04/pm-announces-new-measures-better-ensure-security-canadians>
- xvii <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GNP.PCAP.PP.CD>, Taux de change du 13 août 2015.
- xviii http://actionplan.gc.ca/sites/eap/files/media/legacy_files/pdfs/Beyond_the_Border_JIR_March2015_FR.pdf
- xix <https://canadianfingerprintagency.com/apply-online-s162.php>; <http://www.rcmp-grc.gc.ca/en/how-does-fingerprinting-process-work-criminal-record-checks>
- xx <https://www.gov.uk/government/world-location-news/uk-border-agencys-mobile-biometric-clinic-launched-in-go>
- xxi <https://www.gov.uk/government/news/home-office-targets-business-travellers-with-new-premium-visa-services>;
- xxii WEF, *Smart Travel: Unlocking Economic Growth and Development through Travel Facilitation*, p.7.
- xxiii Ibid, p.13
- xxiv <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GNP.PCAP.PP.CD>

